



Mairie de Valorbiquet
13 rue de Copplestone
Saint Cyr du Ronceray
14 290 VALORBIQUET
Téléphone : 02 31 61 24 24
Courriel : secretariat@valorbiquet.fr
SIRET : 20005837800015

ARRÊTÉ DU MAIRE

Le Maire de la commune de Valorbiquet,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L 2212-1 et suivants ;
Vu les pouvoirs de police du Maire ;

Considérant que l'état de cet immeuble constitue un péril pour la sécurité des occupants, qu'en effet il y a risque de décrochement de l'enduit de la voute de la nef ;

Considérant qu'il y a lieu, dans l'intérêt de la sécurité publique, d'ordonner la fermeture provisoire de l'Eglise de Saint Julien de Mailloc ;

ARRÊTE

Article 1^{er} : Pour des raisons de sécurité, l'accès à l'église de Saint Julien de Mailloc est provisoirement interdit au public à compter du 20 mars 2023, et ce pour une durée indéterminée.

Article 2 : La réouverture des locaux au public ne pourra intervenir qu'après travaux, et sera autorisée par arrêté municipal.

Article 3 : Mme le Maire de Valorbiquet est chargée de l'exécution du présent arrêté.

Article 4 : Le présent arrêté sera publié et affiché conformément à la réglementation en vigueur.

Article 5 : Conformément à l'article R 102 du code des tribunaux administratifs, le présent arrêté pourra faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de CAEN dans un délai de deux mois à compter de sa date de notification ou de publication. ;

Article 6 : Ampliation du présent arrêté sera adressée à

- La Sous-Préfecture de Lisieux
- La COB d'Orbec
- La paroisse Saint Roch de l'Orbiquet

Fait à Valorbiquet,
Le 20 mars 2023.
Le Maire,
Françoise FROMAGE

